

n° **44**
Septembre 2018



▶ À LA UNE

À LA UNE ▶ 1-5

ACTUALITÉS ▶ 6-7

AGENDA ▶ 8-9

À LIRE/À VOIR ▶ 10-11



Industries de santé : 15 mesures phares pour stimuler l'innovation et renforcer l'attractivité de la France

Le 8^e Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) s'est réuni le 10 juillet dernier. Il a rassemblé, auprès des représentants des acteurs français du secteur, de nombreux dirigeants d'entreprises internationales. Le Premier ministre Édouard Philippe y a dévoilé un ambitieux programme de transformation issu des travaux préparatoires conduits depuis octobre 2017.

▶ EN CHIFFRES

3 100

entreprises (leaders internationaux, ETI, PME ou TPE) adhèrent aux organisations professionnelles regroupées au sein de la Fédération française des industries de santé (FEFIS).

(source : FEFIS)

455 000 2 Mds€

emplois directs et associés sont pourvus au sein de ces entreprises, qui réalisent au total 90 Mds€ de chiffre d'affaires.

(source : FEFIS)

seront mobilisés pour soutenir l'innovation en matière de produits de santé et dispositifs médicaux (thérapies et services innovants, outils d'e-santé, etc.)

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

DR - iStock / Sturti



Julie Galland

DGE, cheffe
du bureau des
industries de santé

[julie.galland@
finances.gouv.fr](mailto:julie.galland@finances.gouv.fr)

« Le 8^e CSIS propose des mesures fortes et inédites pour garantir un accès rapide à l'innovation pour les patients, soutenir la dynamique de recherche et renforcer l'attractivité de la France dans le secteur des industries de santé. »

Créé en 2004, le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) est l'instance biennale de dialogue entre les industriels du secteur et l'État. Les mesures proposées à l'issue des travaux de sa 8^e session et présentées le 10 juillet 2018 marquent son histoire d'une pierre blanche, avec d'ambitieux objectifs pour l'attractivité et le développement économique de notre territoire.

Les quinze principales mesures préconisées s'articulent autour de quatre grands axes : des délais accélérés d'accès au marché pour favoriser l'innovation ; la mobilisation synergique des acteurs de la recherche française ; une industrie tournée vers l'innovation ; un dialogue plus stable et plus lisible entre les entreprises et l'État.

Délais raccourcis d'accès au marché des produits de santé

L'une des mesures phares, très attendue par les industriels, est la réduction à 180 jours des délais d'accès au marché des médicaments (actuellement de 275 jours en moyenne pour les *princeps**) mais aussi des dispositifs médicaux (500 jours actuellement, selon le Comité économique des produits de santé). Il est également prévu de réduire les délais d'autorisations des essais cliniques. Il s'agit de les ramener à 60 jours au niveau des comités de protection des personnes (CPP) puis, au niveau de l'ANSM, à 45 jours pour les médicaments et les dispositifs médicaux, et à 110 jours pour les médicaments de thérapie innovante (MTI). Le but est de faire en sorte que la France redevienne une terre reconnue d'essais cliniques.

Mobilisation de la recherche française

Le deuxième ensemble de mesures s'intitule « Public et privé, ensemble pour relever les défis de demain ». Il vise à renforcer les collaborations et les passerelles entre la recherche publique et le monde socio-économique pour fertiliser au maximum le terreau de l'innovation. Deux mesures retiennent particulièrement l'attention. L'une prévoit l'intensification de la mise en place du "mandataire unique", afin de simplifier et d'accélérer les procédures de gestion et de valorisation des titres et brevets détenus en copropriété au sein de chaque unité mixte de recherche (UMR). L'autre institue la création du *Health Data Hub*, afin de réunir les données de la recherche française au sein de l'une des plus grandes bases de données de santé au monde. La France présente en effet dans ce domaine un potentiel exceptionnel. La création du *Health Data Hub* doit permettre de positionner notre pays comme un leader mondial de la valorisation des données de santé. Il s'agit de développer, notamment à travers les procédés d'intelligence artificielle, une médecine prédictive, préventive, personnalisée et participative (lire à ce propos l'interview de Lucile Blaise).

Une industrie tournée vers l'innovation

Cet axe vise à « mobiliser les filières pour préparer l'avenir ». Il prévoit de favoriser le développement d'une filière de médicaments de thérapie innovante (MTI - lire à ce propos l'interview de Mazen Elzaabi) et de faire émerger en France un hub mondial des biotechnologies d'avenir. Il prévoit également de développer les financements publics et privés dédiés à l'innovation. Seront ainsi mobilisés 2 milliards d'euros, en partie à travers les fonds Innobio II (constitué autour de Bpifrance et de grands laboratoires pharmaceutiques, plutôt orienté sur le périmètre biotechnologies et connexes) et FABS (issu du cadre du programme d'investissements d'avenir, dont le périmètre sera élargi pour adresser l'ensemble du secteur des industries de santé).



Un dialogue entreprises/État plus stable et plus lisible

Le quatrième axe enfin vise à simplifier le cadre législatif et réglementaire des industries de santé. Il s'agit d'abord de rendre plus prévisible la régulation du marché des médicaments. Les médicaments vendus en officine et ceux délivrés à l'hôpital seront assujettis à un dispositif unique de régulation des dépenses. Le niveau de la régulation sera défini chaque année par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS). Mais il est d'ores et déjà fixé pour les trois prochaines années un plancher de croissance minimale de 0,5 % du chiffre d'affaires global, correspondant à 1 % de croissance des dépenses remboursées, et à 3 % pour les médicaments innovants. De plus, les orientations du Comité économique des produits de santé (CEPS) seront redéfinies pour donner toute sa place à la négociation conventionnelle. Enfin, il s'agit de préparer la réforme de l'évaluation des médicaments. À terme, celle-ci s'appuiera sur une grille comparative suivant un axe unique : leur valeur thérapeutique relative (VTR).

Le CSF Santé aux commandes

Le président du Comité stratégique de filière des industries et technologies de santé (CSF-ITS), dans le cadre du Conseil national de l'industrie, pilotera le suivi de la mise en œuvre concrète de ces mesures. Il sera assisté dans cette mission par des représentants des trois ministères concernés. La DGE pour sa part poursuivra, lors de sa prochaine édition, l'animation des travaux du CSIS, dont elle est co-secrétaire depuis 2004 avec Sanofi.

* Médicaments non génériques

Pour en savoir plus :

- Sur le 8^e Conseil stratégique des industries de santé :
<https://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur le détail des mesures phares annoncées le 10 juillet 2018 :
<https://www.gouvernement.fr>
- Sur les annonces faites par le Premier ministre (retour en vidéo) :
<https://www.gouvernement.fr>

▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **Le 8^e Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) s'est réuni le 10 juillet à Paris. Le Premier ministre y a annoncé les mesures phares émanant des groupes de travail à l'œuvre depuis octobre 2017, animés avec la participation active de la DGE.**
- **Ces mesures marquent un renforcement inédit du soutien de l'État aux industries de santé et à leurs innovations, afin de faire de la France l'un des leaders mondiaux en la matière.**
- **Le Comité stratégique de filière des industries et technologies de santé (CSF-ITS) est chargé de piloter et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.**



Mazen Elzaabi

Directeur des affaires publiques du groupe LFB

Copilote du groupe de travail du CSIS consacré au développement d'une filière de médicaments de thérapie innovante

« Je n'avais jamais vu une telle accélération dans la mise en place de mesures favorables au développement de l'innovation dans notre écosystème français. »

Créé en 1994 par l'État, le LFB est un groupe pharmaceutique spécialiste des médicaments issus du vivant (biomédicaments), dont des médicaments de thérapie innovante (MTI). Il développe, fabrique et commercialise ses produits en priorité pour le système de soins français dans le cadre de sa mission de santé publique. Il se développe aussi à l'international dans près de 60 pays. Le groupe LFB emploie plus de 2 300 collaborateurs, dont plus de 1 800 en France, et a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 490 millions d'euros.

Pouvez-vous, en quelques mots, expliquer ce que sont les médicaments de thérapie innovante ?

Cette appellation répond à une définition réglementaire européenne. Elle regroupe quatre types de médicaments : les médicaments de thérapie cellulaire, ceux de thérapie génique, ceux issus de l'ingénierie cellulaire ou tissulaire, et les médicaments combinés de thérapie innovante. L'exemple le plus connu aujourd'hui est celui des cellules CAR-T dont un type particulier a permis, durant les essais cliniques, de guérir 85 % des patients atteints d'une forme agressive de cancer du sang pour laquelle il n'existe actuellement que des options de traitement limitées. De nombreux autres MTI sont soit enregistrés soit en cours de développement pour des maladies du sang dites monogéniques, comme l'hémophilie ou la drépanocytose.

Quels sont les enjeux du développement des MTI, en termes de santé publique et en termes économiques ?

Nous sommes à la veille d'une révolution thérapeutique qui va aussi modifier les modalités de prise en charge des patients. Des médicaments innovants, certes coûteux, permettront, en contrepartie, de réduire fortement les coûts futurs car les patients seront tout simplement guéris. Pour les entreprises, les enjeux économiques de la mesure CSIS répondent à deux objectifs : la compétitivité et l'attractivité, compétitivité des entreprises installées en France et attractivité du territoire pour les entreprises étrangères. En effet, en réduisant les délais administratifs, les délais de développement sont réduits et l'accès des patients à l'innovation est accéléré. Au-delà de l'objectif économique, produire en France répond aussi à un objectif d'indépendance sanitaire pour notre pays, c'est l'un des principes que défend le G5 santé*.

Les mesures de simplification des procédures et de réduction des délais annoncées lors du CSIS vous semblent-elles de nature à répondre à ces enjeux ?

Une fois mises en œuvre, elles nous repositionneront dans la bonne catégorie pour la compétition internationale car nous passons de la sur-transposition des règles européennes à des délais d'évaluation des dossiers plus compétitifs. Personnellement, je n'avais pas connu auparavant une telle accélération. Pour autant, ce sont des mesures répondant à un besoin immédiat et rapidement applicables. Notre groupe de travail, constitué à l'occasion du CSIS, souhaite poursuivre sa réflexion en profitant de cet élan pour continuer à bâtir un environnement favorable au développement de la filière. Cela se fera sous la gouvernance du Comité stratégique de filière auquel le Premier ministre a confié le suivi de l'application des mesures proposées par le CSIS.

* Le G5 santé est un cercle de réflexion réunissant les principales entreprises françaises de la santé et des sciences du vivant. À l'échelle mondiale, les entreprises du G5 santé réalisent plus de 47 Mds € de chiffre d'affaires et investissent plus de 6,7 Mds € en R&D.



Lucile Blaise

Présidente France, vice-présidente Europe de l'ouest ResMed

*Contributrice au groupe de travail du CSIS sur les données de santé, au titre du Snitem**

« La France dispose de bases de données de santé particulièrement développées. Il est important de pouvoir y accéder pour participer à la dynamique de la santé connectée. »

ResMed conçoit, fabrique et commercialise des dispositifs médicaux liés au traitement des troubles respiratoires du sommeil – notamment l’apnée du sommeil –, la maladie pulmonaire obstructive chronique et autres problèmes respiratoires. La filiale française ResMed SA, basée à Saint-Priest dans le Rhône, emploie 230 salariés (6 000 dans le monde) et a réalisé, en 2017, un chiffre d’affaires de près de 140 millions d’euros.

En quoi étiez-vous intéressée par le sujet des données dans le cadre des travaux du CSIS?

C’est un sujet particulièrement important pour les fabricants de dispositifs médicaux. ResMed est un acteur du digital dans le domaine de la santé au niveau international, avec plus de cinq millions d’appareils connectés dans le monde. Aujourd’hui en France, près de 90 % de nos appareils sont connectés et fournissent des informations quotidiennes permettant un suivi personnalisé, autant pour les patients que pour les professionnels de santé. La France, où deux millions de patients souffrent d’apnée du sommeil, est le deuxième pays à avoir pris ce virage après les États-Unis.

Quel rôle les données jouent-elles dans cette évolution ?

Les données de santé représentent un véritable enjeu, autant sur le plan scientifique et médical que sur le plan économique. Nous avons développé des applicatifs qui aident les patients à bien suivre leur traitement et accompagnent les prestataires de santé à domicile dans le suivi des patients. Dans l’apnée du sommeil, les données transmises par nos solutions servent de base à une rémunération à la performance du prestataire en termes d’efficacité de l’accompagnement : plus le patient est observant, mieux le prestataire est rémunéré par la sécurité sociale. En parallèle, depuis janvier 2018, nous participons, en tant que fournisseur de solutions techniques, au programme expérimental national Étapes qui vise à développer la télémédecine dont, pour ce qui nous concerne, la télésurveillance médicale de l’insuffisance respiratoire.

Il s’agit pour vous d’un enjeu commercial ?

Entre autres, mais cela va bien au-delà. Il est important que l’ensemble des acteurs de l’écosystème santé puissent accéder aux données existantes pour participer à la dynamique de développement de la santé connectée. À titre d’exemple, la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) pourrait devenir dans le monde, en 2050, la troisième cause de mortalité par maladie. L’exploitation des données pourrait permettre de développer des algorithmes prédictifs et de prévenir de très nombreuses hospitalisations. Et l’enjeu pour la France, c’est de se doter d’un cadre sûr tout en permettant aux acteurs de pouvoir accéder aux bases de données de santé. Le RGPD constitue d’ailleurs un bon socle quant à la confidentialité et la sécurité, mais il ne doit pas non plus freiner les initiatives.

Quels étaient vos objectifs en participant aux travaux du CSIS ?

Avant tout faire reconnaître le dispositif médical connecté, qui est porteur de la donnée, comme un élément majeur du virage digital dans le secteur de la santé. Il était important aussi de pouvoir témoigner, en tant qu’industriel, du fait que les contraintes économiques de développement des dispositifs médicaux sont très différentes de celles des médicaments. Or dans le domaine digital, les attentes sont convergentes. Il s’agit donc de créer un environnement partagé qui favorise la synergie pour l’exploitation des données de santé, chaque base de données existante pouvant contribuer à la dynamique globale. Avec la création du *Health Data Hub*, mais aussi avec la réduction des délais d’accès au marché, nous avons la sensation d’avoir été entendus sur ces points précis. Nous devons maintenant être attentifs à la mise en œuvre et à l’exécution de l’ensemble des mesures, de manière à ce que l’accès aux partenariats soit le plus fluide possible.

* Syndicat national de l’industrie des technologies médicales



Thomas Courbe nommé directeur général des entreprises

Sur proposition du ministre de l'Économie et des Finances, le Conseil des ministres a nommé Thomas Courbe directeur général des entreprises à compter du 27 août 2018. Il succède dans cette fonction à Pascal Faure. Thomas Courbe assure également les fonctions de commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique. Né en 1972, ingénieur général de l'armement, il a exercé des fonctions diversifiées dans plusieurs ministères. Depuis septembre 2015, il était le directeur général adjoint du Trésor.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Phase IV des pôles de compétitivité : appel à candidatures

Ce nouvel appel à candidatures vise à sélectionner des pôles de compétitivité capables de porter une ambition européenne pour la phase IV (2019-2022) de la politique des pôles, tout en préservant les aspects "usine à projets" et "usine à produits" développés dans les phases précédentes. L'objectif est de faire émerger des écosystèmes plus forts, plus intégrés entre public et privé, permettant *in fine* à la France de conserver l'excellence dans des secteurs clés d'avenir et de se doter de filières économiques plus compétitives. Les dossiers doivent être déposés avant le 19 octobre 2018.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Intelligence Artificielle : les entreprises appelées à partager et valoriser leurs données

Les données constituent un domaine d'action prioritaire dans la stratégie française en matière d'intelligence artificielle (IA), présentée par le président de la République le 29 mars 2018. Dans le cadre du déploiement de cette stratégie, l'État a décidé de soutenir des initiatives sectorielles ou trans-sectorielles de mutualisation de données pour le développement de solutions d'IA. Afin de recueillir l'intérêt et l'avis des acteurs privés et publics sur les initiatives de mutualisation de données qui seraient les plus pertinentes et les modalités les plus adaptées à leur soutien, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est ouvert jusqu'au 16 novembre 2018. Un appel à projets sera ensuite lancé début 2019.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) examiné au Parlement

Le projet de loi PACTE a été présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2018. Ce projet de loi a été bâti en s'appuyant sur les résultats d'un large processus de co-construction en trois phases : des groupes de travail animés par cinq binômes et un trinôme composés de parlementaires et de chefs d'entreprise (d'octobre à décembre 2017), la consultation de 38 organisations ayant formulé 980 propositions, puis une consultation publique en ligne entre janvier et février 2018. À l'issue de son passage en commission, du 5 au 15 septembre 2018, le projet de loi sera examiné par l'Assemblée nationale en séance publique, à partir du 25.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Retour sur le comité exécutif du CNI du 10 septembre 2018

Le comité exécutif du conseil national de l'industrie (CNI) s'est réuni le 10 septembre 2018 autour de deux sujets particulièrement importants : le développement de coopérations renforcées entre l'industrie et le ministère de l'Éducation nationale, et l'élaboration d'un plan en faveur du développement de l'industrie du futur. Cette réunion a également permis de faire le point sur l'avancement des 16 comités stratégiques de filières et notamment sur les 5 contrats de filières en cours de finalisation (Bois, Chimie-matériaux, Alimentaire, Construction, Industrie électronique). L'ensemble des contrats de filières sera signé d'ici à la fin de l'année.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Contrats de destination : cinq signatures

À l'occasion du conseil interministériel du tourisme (CIT) du 19 juillet, quatre contrats de destination ont été renouvelés pour trois ans : "Les arts de vivre en Provence", "Autour du Louvre Lens", "Champagne" et "Paris, ville augmentée". Un nouveau contrat a été signé : "Côte atlantique", destination portée par un collectif réunissant les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine. Comme pour les contrats renouvelés, le Gouvernement a souhaité que les partenaires de ce nouveau contrat de destination s'engagent également sur les thématiques de l'investissement, de l'innovation et du numérique. Pour rappel, vingt-deux contrats de destination ont été sélectionnés par la DGE entre 2014 et 2016 après appels à projets, puis signés, afin d'impliquer et fédérer les acteurs touristiques publics et privés dans la mise en œuvre de stratégies de destination. L'objectif est de valoriser la diversité de l'offre touristique française et de conquérir de nouveaux visiteurs internationaux.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Lancement d'une évaluation du régime d'aides d'État à la R&D et à l'Innovation

La DGE entre dans la phase opérationnelle de l'évaluation du régime cadre d'aides d'État SA.40391 qui inclut des aides aux projets de R&D, des aides à l'innovation et des aides en faveur des pôles de compétitivité. La mise en œuvre de cette évaluation est une obligation européenne, comme pour tous les régimes d'aides dépassant 150 M€. Elle vise à mesurer les effets du régime, tant sur les bénéficiaires que sur l'économie en général. Le rapport final d'évaluation est attendu pour mi-2020 et porte sur la période 2014-2020. Un comité de pilotage de l'évaluation, présidé par Jean-Michel Charpin, a été installé.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Opération Voucher IoT

La DGE, avec l'appui technique de CapTronic, lance l'opération Voucher IoT. Elle vise à accompagner les *start-ups* et PME créatrices d'objets connectés lors de la phase de première industrialisation de leurs produits et à encourager l'adoption de modèles de collaboration entre ces entreprises et les fournisseurs de services en électronique (fabricants, bureaux d'études). Ont donc été lancés en parallèle un appel à projets (AAP) en direction des *start-ups* et PME (clos le 24 septembre 2018) et un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvert jusqu'au 12 octobre. Cet AMI s'adresse aux fournisseurs de services en électronique (fabricants, bureaux d'études) souhaitant pouvoir se porter candidats pour réaliser les projets d'industrialisation portés par les créateurs sélectionnés.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Dématérialisation des dossiers de qualification Qualiprope

Depuis juin 2018, les demandes de qualification "Qualiprope" peuvent être réalisées de manière complètement dématérialisée, directement sur le site du même nom. Cette marque s'inscrit dans la stratégie de promotion du professionnalisme des entreprises de nettoyage, mise en œuvre depuis plusieurs années par les acteurs du secteur, et soutenue depuis 2011 par les pouvoirs publics.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



SEPTEMBRE 2018



28 septembre

Lancement du référentiel RSE en logistique

Le référentiel RSE en logistique, fruit d'un long processus d'élaboration piloté par la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) et conduit avec la DGE et l'ensemble des parties prenantes de la filière logistique (entreprises donneuses d'ordres et de prestations logistiques, associations et fédérations professionnelles, clusters régionaux, ONG, administrations et opérateurs, etc.), a vocation à constituer une véritable boîte à outils pour les entreprises. Il sera officiellement publié à l'occasion du séminaire de lancement organisé au Ministère de l'économie et des finances le 28 septembre après-midi.

Paris, Centre Pierre Mendès France

<https://www.entreprises.gouv.fr>

OCTOBRE 2018



1^{er} et 2 octobre

20^e édition du Salon SME

Le Salon SME (ex-Salon des micro-entrepreneurs) est l'événement dédié aux créateurs et dirigeants de *start-ups* et TPE. Pendant deux jours, 500 experts de l'entrepreneuriat et 150 exposants seront présents pour vous orienter et vous conseiller en vue de faire évoluer votre entreprise. Les agents de la DGE vous accueilleront, pour leur part, sur le stand du ministère de l'Économie et des Finances. Il convient de noter que l'atelier "Quel accès au marché européen pour les TPE ?", organisé le 1^{er} octobre de 12h15 à 13h par la DGE, s'inscrit dans le cadre des consultations citoyennes sur l'Europe.

Paris, Palais des Congrès

<https://www.entreprises.gouv.fr>



3 octobre 2018

Table ronde sur la confiance numérique

La transformation numérique impose de nouveaux défis pour toutes les entreprises et la fonction publique. Cette conférence, organisée en partenariat entre AFNOR CERTIFICATION, l'ANSSI, le SISSE, la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine et ADI Nouvelle-Aquitaine permettra de comprendre ces enjeux et de repérer les différentes solutions pour garantir la confiance en termes de sécurité et de fiabilité de l'information.

Bordeaux, Parc des Expositions, Salon Preventica

<https://www.preventica.com>



8 au 21 octobre

Entreprendre en franchise, pourquoi pas vous ?

À l'initiative de la Fédération française de la franchise (FFF) depuis 2010, cette opération vise à donner envie d'entreprendre avec le modèle de la franchise. Durant deux semaines, le grand public pourra suivre des conférences dans les régions, organisées en collaboration avec les chambres de commerce ou des mairies. Les fondamentaux de la franchise seront présentés et des franchisés témoigneront de leur parcours et de leur activité, ainsi que des avantages de l'entrepreneuriat en franchise. Des franchiseurs adhérents présenteront les points forts du modèle, aux côtés d'experts des secteurs bancaire et comptable, et des domaines de l'assurance et du cautionnement de crédit.

Dans 15 villes en France

<https://www.entreprendre-franchise.com/>



11 au 16 octobre

Festival Woodrise, le bois dans la ville

Du 11 au 16 octobre, la FCBA, le CODEFA et Xylofutur co-organiseront le "Festival Woodrise, le bois dans la ville", une action collective qui vise professionnels et grand public. Des activités se tiendront à Bordeaux, Dax et autour du bassin d'Arcachon. Les sujets seront abordés avec des formats adaptés à chaque public (qualité de vie, diversité néo-aquitaine, ressource forestière, réhabilitation, etc.). La Direccte Nouvelle Aquitaine soutient le pôle de compétitivité Xylofutur et l'Institut technologique FCBA dans leurs efforts de diffusion et de partage des expertises mobilisées.

Bordeaux, Dax, Bassin d'Arcachon et autres lieux de la Nouvelle-Aquitaine

<http://nouvelle-aquitaine.directe.gouv.fr>



11 octobre

Bpifrance Inno Génération

Le plus grand rassemblement d'entrepreneurs d'Europe vous attend sur de nombreux ateliers, pour réfléchir au monde de demain, échanger autour d'experts inspirants et passionnés... et optimiser la performance de votre entreprise dans différents registres : sécurité, santé, formation, énergie, emploi, mobilité, développement personnel, urbanisme... Bpifrance Inno Génération, c'est une journée pour rencontrer ses pairs, trouver des partenaires de développement ou découvrir de nouveaux leviers de croissance.

Paris, Accor Hotels Arena

<https://www.bpifrance.fr>



12 et 13 octobre

2^e édition des Journées des savoir-faire d'excellence EPV

Les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) ouvrent leurs portes dans toute la France à l'occasion de la 2^e édition des Journées des savoir-faire d'excellence EPV organisées par l'Institut supérieur des métiers (ISM) en partenariat avec Entreprise & Découverte. Cet évènement constitue une opportunité unique pour le public (jeunes, grand public, institutionnels, médias, etc.) de visiter les ateliers et usines de production des entreprises labellisées EPV. Ces journées de découverte visent, entre autres, à susciter des vocations, présenter les possibilités de formation et d'apprentissage et découvrir des métiers de passion.

Partout en France

<http://www.infometiers.org>



17 octobre

CAP sur l'innovation : l'intelligence artificielle au service d'un monde réel

Sous le parrainage du ministère de l'Économie et des Finances, Cap'tronic et la DGE réuniront, comme chaque année, *start-ups*, TPE et PME autour de l'innovation. Cette journée d'échanges et de témoignages vise à donner aux participants une large vision des potentialités des technologies numériques connectées. L'évènement 2018 sera centré sur la thématique de l'intelligence artificielle. Interventions et tables rondes permettront aux experts d'éclairer ce domaine et d'en donner une vision applicative. La manifestation sera aussi l'occasion de découvrir les lauréats des 12^e Trophées Cap'tronic.

Paris, Centre Pierre Mendès France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



17 et 18 octobre

Rendez-vous Carnot 2018 : chercheurs et entreprises cultivent la recherche partenariale

Chercheurs et entreprises (PME, ETI, grands groupes) se retrouvent durant deux jours pour parler R&D et innovation. Ce salon d'affaires, dont c'est la 11^e édition, permet d'accéder à tous les domaines de la recherche scientifique publique pour ensuite monter des partenariats (transfert de technologies, montage de projet européen ou bilatéral...), en vue de créer de la valeur économique. Les chercheurs des écoles Mines et Télécom (sous tutelle du ministère de l'Économie) seront présents au travers du Carnot M.I.N.E.S et du Carnot Télécom & Société numérique, tous deux labellisés depuis 2006 pour la qualité de leur recherche partenariale.

Lyon, Cité des congrès

<https://www.entreprises.gouv.fr>



L'impact des mutations technologiques et de la digitalisation sur le modèle économique du commerce de gros

Ce rapport d'analyse montre comment le commerce interentreprises, exposé à une pression concurrentielle des acteurs du numérique, fait face aux défis posés par la diffusion des nouvelles technologies. Outre leur expertise sur les produits et leur connaissance du marché, les grossistes développent une offre de services complémentaires pour se différencier, repositionnent leurs stratégies commerciales et rationalisent la logistique et le rôle de leurs agences. Les métiers du commerce de gros sont donc amenés à évoluer.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Dispositif d'observation statistique des Zones touristiques internationales (ZTI)

La DGE a lancé deux opérations spécifiques pour évaluer les effets de la création des ZTI sur l'emploi et l'activité des commerces : une enquête auprès des commerces parisiens – qui est également un dispositif de consultation et d'écoute des commerçants – et un baromètre de l'ouverture dominicale des commerces dans les ZTI hors de Paris, accompagné d'une enquête auprès des commerçants. À terme, les résultats de ces dispositifs et la mobilisation de données complémentaires permettront une analyse plus approfondie de la mesure sur l'emploi (effets directs et indirects).

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Il y a 10 ans, la crise : la régulation financière et ses nouveaux enjeux

Le 15 septembre 2008, la banque Lehman Brothers se déclarait en faillite et, le lendemain, les États-Unis prêtaient en urgence 85 milliards de dollars à l'assureur AIG, source d'une crise financière majeure et du lancement de politiques hétérodoxes en matière monétaire. Dix ans plus tard, où en est-on de la régulation financière ? Peut-on éviter de reproduire les erreurs du passé tant en matière de politiques monétaires que de régulation des opérateurs ? Quels nouveaux défis pour l'Europe financière encore en construction, et face aux effets de nouvelles technologies ? Préfacé par Bruno Le Maire, ce numéro des "Annales des mines", qui donnera lieu à un colloque le 20 septembre à Bercy, fait le point en une vingtaine d'articles d'experts consacrés à ces questions : la crise et les réponses réglementaires, les acteurs économiques face au défi des nouvelles régulations, les chantiers encore ouverts, l'Europe financière.

<http://annales.org>



Pour un monde dé-carboné en 2050, et quel rôle pour la France ?

Alors que se profile la programmation pluriannuelle de l'énergie, induisant des enjeux de long terme, et tandis que chaleurs estivales et rapports d'experts sensibilisent davantage les Français sur les enjeux de la transition énergétique, deux ouvrages évoquent un monde dé-carboné. Le premier, paru en août 2018, provient de l'académie des technologies. Il donne la parole à une cinquantaine d'experts sur la problématique à l'échelle mondiale, tout en fournissant une synthèse de leurs convergences et divergences. Le second, paru en juin, émane de Dominique Louis et Jean-Louis Ricaud, et évoque « 2050, la France sans carbone ».

<http://academie-technologies-prod.s3.amazonaws.com>

<https://www.assystem.com>



Les chocs du futur

Le rapport annuel pour 2019 de l'Institut français des relations internationales (Ifri), présidé par Thierry de Montbrial, présente l'intérêt d'une analyse détaillée de la géopolitique mondiale, au moment où elle est bouleversée simultanément par les politiques bilatérales des États-Unis, la poursuite de la montée en puissance de la Chine, le duel entre l'Iran et l'Arabie Saoudite au Moyen Orient, et la montée de partis extrêmes ou nationalistes en Europe.

<https://www.ifri.org>



L'industrie manufacturière en 2017

La production manufacturière française a fortement accéléré en 2017 : + 2,8 %, après + 0,3 % en 2016. L'activité, portée par un contexte conjoncturel favorable, a progressé dans la plupart des branches. Le déficit commercial en biens manufacturés s'est pourtant creusé en dépit d'une forte augmentation des exportations, les autres pays européens retrouvant en moyenne une plus forte croissance de production que la France. Côté emploi, l'emploi salarié total a progressé pour la première fois depuis 2001 grâce à une hausse de l'emploi intérimaire et à un recul modéré de l'emploi salarié direct. L'emploi salarié direct a même augmenté en glissement annuel (+ 7 100).

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Bulletin trimestriel de conjoncture industrielle - août 2018

Au deuxième trimestre 2018, la production manufacturière a légèrement augmenté après un recul sensible au trimestre précédent. Ce redressement concerne l'ensemble des grands secteurs, à l'exception de la cokéfaction et du raffinage. Le solde des échanges extérieurs de produits manufacturés se détériore néanmoins, du fait d'une hausse plus vive des importations. Les prix de production augmentent, tirés par la forte hausse du prix du pétrole. Les industriels sont un peu moins optimistes quant à l'évolution de leurs effectifs. Dans l'Union européenne, la production manufacturière augmente légèrement, notamment en Allemagne, mais fléchit au Royaume-Uni. Elle croît sensiblement aux États-Unis et chute au Brésil.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Guyasap.com : les SAP à portée de clic

Le site internet de la plateforme GUYASAP a été lancé en mai dernier. Cofinancée par la Dieccte Guyane et le Fonds social européen, cette plateforme fonctionne comme un centre de ressources et d'informations et s'adresse aux professionnels comme aux particuliers, dans un esprit de service public. Son site internet permettra d'accompagner l'essor commun de la filière insufflé par la Dieccte sur l'ensemble du territoire de la Guyane et de faciliter les démarches des usagers, bénéficiaires et professionnels du secteur.

<http://www.guyasap.com>